

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2219 :

Réalisation du centre administratif de la Ville de Saint Pierre - lot n°7 relatif au marché de cloisons, faux planchers et faux plafonds - Autorisation de signature de l'avenant n°2

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mario, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2219 : Réalisation du centre administratif de la Ville de Saint Pierre - lot n°7 relatif au marché de cloisons, faux planchers et faux plafonds - Autorisation de signature de l'avenant n°2.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un marché de travaux de cloisons, faux planchers et faux plafonds a été attribué à l'entreprise Soreplac et notifié le 13 juin 2024.

Par délibération n°135/1759 en date du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération de réalisation du Centre administratif de la Ville de Saint-Pierre, et en a confié sa réalisation, par convention de mandat, à la SPL Grand Sud.

Par délibération n°32/1517 en date du 25 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé la SPL Grand Sud à signer le marché de travaux correspondant.

De même, par délibération n°30/1407 en date du 14 décembre 2023, l'Assemblée délibérante a validé le nouveau coût du projet de travaux.

Par délibération n°41/2017 en date du 26 août 2025, le Conseil Municipal a autorisé la SPL Grand Sud à signer l'avenant 1 au marché de travaux.

Le présent avenant n°2 a pour objet de contractualiser les modifications, l'ajout et la suppression de prestations au marché.

Aussi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

Montant du marché initial : Hors taxe : 2 600 000,00 €

TTC : 2 821 000,00 €

Montant de l'avenant n°1 : Hors taxe : 6 739,60 €

TTC : 7 312,47 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 par rapport au montant initial du marché est de + 0,26 %.

Montant de l'avenant n°2 : Hors taxe : 10 077,90 €

TTC : 10 934,52 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°2 par rapport au montant initial du marché est de + 0,39 %.

Montant du marché Hors taxe : 2 616 817,50 €

inclus les avenants 1 et 2 : TTC : 2 839 246,99 €

Le pourcentage d'augmentation après les avenants 1 et 2 par rapport au montant initial du marché est de + 0,65%.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER la passation du projet d'avenant n°2 au marché de travaux de cloisons, faux planchers et faux plafonds, passé avec l'entreprise Soreplac sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,**

• **D'AUTORISER, le Directeur Général de la SPL Grand Sud, à SIGNER ce projet d'avenant n°2 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2219-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION